

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN828

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 4

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« À ce titre, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.